EU DIGITAL COVID

CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE EU



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté Égalité Fraternité





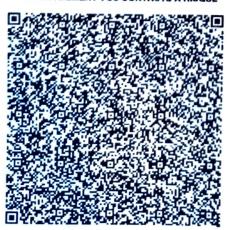


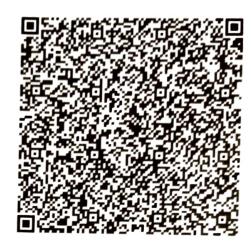
Ce certificat n'est pas un document de voyage. Un nouveau certificat pourra être exigé en fonction de l'évolution de la pandémie. Avant de vous rendre dans un pays étranger, vérifiez les mesures sanitaires locales appliquées pour la Covid-19.

Les informations pertinentes peuvent être trouvées ici : https://reopen.europa.eu/en

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (https://solidarites-sante.gouy.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookles). Pour exercer vos droits RGPD concernant l'accès, la rectification, la limitation, voire l'opposition aux traitements de vos données à caractère personnel, dans SI-DEP, nous vous invitons à contacter l'adresse e-mail sidep-rigadésante.gouy.fr ou l'adresse postale 'Référent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 15350 PARIS 07 SP'.La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 du code pénal). En outre, la faisification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière aux litres des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité sociale.

SCANNEZ CE QR CODE AVEC TOUSANTICOVID POUR IMPORTER VOTRE CERTIFICAT ET AUSSI VOUS DECLARER POSITIF POUR ALERTER ANONYMEMENT VOS CONTACTS À RISQUE





Nom(s) et prénom(s)

PENNING VALENTIN

Surname(s) and forename(s)

Date de naissance

1999-12-09

Date of birth

Par souci de confidentialité de vos données de santé, nous vous recommandons de ne présenter que le seul QR code de preuve en pliant cette attestation

CERTIFICAT DE TEST

TEST CERTIFICATE

Maladie ou agent ciblé Covid 19

Disease or agent targeted

Type de test / PCR / Antigénique ANTIGEN

Type of test / PCR / Antigenic

Résultat de test POSITIF

Test result

Date et heure de prélèvement 2022.09.24 A 12H44

Date and hour of sample

Identifiant de l'autorité de certification APHP

Certification authority identifier

État membre de test FR

Member State of test

Émetteur du certificat de test FRAPHP

Certificate issuer







Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19

Données démographiques et de contact du patient :

"SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)" dont le résultat s'est avéré :

Nom de naissance: PENNING

Prénoms: VALENTIN

Date de naissance: 09/12/1999

Données concernant la réalisation du test :

Nom du professionnel: PARNOT Prénom du professionnel: patricia

Profession: Médecin

Adresse postale: 341 rue de l'ebene 73410 la biolle FR

Numéro de téléphone mobile: 0649006842

Courriel:

Identifiant (RPPS ou ADELI): RPPS 10003081881 Date et heure de prélèvement: 24/09/2022 12:44

Je soussigné patricia parnot certifie que VALENTIN PENNING né(e) le 09/12/1999 a bénéficié le 24/09/2022 du test

POSITIF

Ci-dessous votre Certificat de rétablissement COVID numérique UE de test positif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.

Merci de privilégier la présentation d'une version imprimée de ce document. Important : une photo ou capture d'écran ne sera pas valide.

Tout savoir sur le Pass Sanitaire et ses conditions de validité : https://www.gouyernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

En cas de résultat positif, si votre schéma vaccinal est complet ou si vous êtes un enfant de moins de 12 ans*, l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 7 jours.

Si vous êtes une personne non vaccinée ou avec un schéma vaccinal incomplet, l'isolement est d'une durée de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 10 jours.

* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Le pass sanitaire ne doit pas être utilisé pendant cette période. Contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé).

Déclarez rapidement vos cas contacts sur https://declare.ameli.fr/listermescascontacts et prévenez-les. L'Assurance Maladie vous communiquera les consignes à suivre par SMS ou téléphone. Dans l'attente, vous pouvez consulter la page dédiée aux cas positifs sur le site ameli.fr (En cas de test positif au Covid-19 | ameli.fr | Assuré). La déclaration de vos cas contact sur le site https://declare.ameli.fr/listermescascontacts est très importante, elle permettra à l'Assurance Maladie de leur adresser par SMS les consignes sanitaires adaptées à leur situation.

Dans le cadre de la stratégie de freinage de la propagation des variantes du Sars-Cov2, vous êtes invité à réaliser dans les meilleurs délais un test RT-PCR de criblage qui permettra d'identifier si vous êtes porteur d'une variante afin de renforcer les mesures pour limiter la propagation de cette souche.

En cas de résultat négatif, soyez prudent, vous êtes tout de même susceptible d'être porteur du virus en faible quantité, non encore détectable. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. Continuez à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables. Téléchargez l'application mobile "TousAntiCovid" pour être alerté et alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées. La mobilisation collective est l'outil de lutte le plus efficace contre l'épidémie.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/

Si yous devez yous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti-

Marque et référence du test :

Numéro de lot :

34-79.54-17-05

731020772

On Patricia PADA, as statistation de ce Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour le la la contra de ce test 3410 ALBENS

Tampon et/ou signature du professionnel :

Date: 24/9/2L